

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la réunion régulière du conseil de Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2007, 20 h, à la salle de réunion de l'hôtel de ville.**

**Présences :** MM. **Raymond Deslauriers**  
**Sandro Cormier**  
**Donald Falardeau**  
Mme **Marie-Christine Lavergne**  
**Donald Falardeau**  
**Jean-Eudes Boudreau (absence motivée)**  
**Rémi Lebreux (absence motivée)**

**Monsieur Michel Lacroix, maire, préside la réunion.**

**07-10-249                   ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière soit accepté en y laissant le varia ouvert.

**07-10-250                   PROCÈS-VERBAL**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : M. Sandro Cormier  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2007 soit accepté en y apportant une correction à la résolution #07-09-244 comme suit :

*QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte d'effectuer les travaux supplémentaires recommandés par le directeur du services des Loisirs pour l'amélioration d'un bâtiment accessoire à l'aréna au montant de 18 050 \$ dont 10 000 \$ sera financé par le fonds de roulement pour une période de 5 ans et le solde par les économies au budget du service des loisirs.*

**07-10-251                   COMPTES À PAYER**

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier  
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer approuve la répartition des dépenses pour approbation au 31 août 2007 ainsi qu'une liste de comptes à payer au montant de 287 611.40 \$.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière de la Ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 août 2007.

---

Michelyne Leblanc  
Trésorière

**07-10-252                   RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Monsieur Donald Falardeau demande et se retire de ce sujet en raison d'un conflit d'intérêt.

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : M. Sandro Cormier  
Et résolu à l'unanimité

QUE le rapport du Comité consultatif d'urbanisme de la réunion tenue le 25 septembre 2007 soit accepté.

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer reconnaît comme chemin privé la servitude de passage sur la partie du lot 45B-2 donnant accès à la propriété située sur les lots 45A-2 partie, 45A-2-6 et 45B-2-1, à partir de la route 132 telle que plus amplement décrite dans un acte publié le 20 août 1987 au registre foncier du bureau de la publicité des droits de la circonscription de Bonaventure no.2 à Carleton-sur-Mer sous le numéro 56381.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte que la largeur minimale de la façade du lot 45B-2-1 donnant accès à ce chemin privé soit la largeur dudit chemin privé au lieu de 10 m habituellement exigée.

QUE la résolution #06-07-174 soit modifiée à l'effet de corriger la marge de recul avant, soit 10.14 m au lieu de 10.07m.

#### **07-10-253                    RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte le rapport du Comité de sélection à l'effet de recommander l'engagement de Mme Marie-Ève Allard, à titre de personne salariée saisonnière, au poste « Préposée à l'accueil » pour les services de la Ville de Carleton-sur-Mer à compter du 22 octobre 2007 jusqu'au 31 décembre 2007, par la suite à raison de 26 semaines par année et sur appel.

#### **07-10-254                    RÉSULTAT DU RÉFÉRENDUM CONSULTATIF**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
APPUYÉ par : M. Sandro Cormier  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte le procès-verbal du président d'élection en regard avec le scrutin référendaire tenu le 16 septembre 2007 pour le projet de construction d'un réseau d'égout sanitaire dans le secteur de Saint-Omer;

Le conseil municipal demande de déposer ce rapport ainsi que le projet à Mme Nathalie Normandeau.

#### **07-10-255                    RÈGLEMENT #2007-132**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer adopte le projet de règlement #2007-132 modifiant le règlement de zonage #2007-99 afin de permettre les usages commerciaux et industriels à l'intérieur de la zone MI-22.

#### **07-10-256                    DEMANDE D'AUTORISATION – MDDEP TRAVAUX CAMPING – AQUEDUC/ÉGOUTS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire procéder au prolongement du réseau d'égout sanitaire et d'aqueduc du Camping de Carleton;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation pour les projets d'aqueduc et d'égouts en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* doit être adressée au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT QU' une fois les travaux achevés, la Ville de Carleton-sur-Mer doit transmettre au MDDEP une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier  
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer présente une demande d'autorisation au MDDEP pour les travaux d'égout sanitaire et d'aqueduc du camping de Carleton.

QU' une firme soit mandatée pour préparer et présenter une demande d'autorisation au MDDEP.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage, une fois les travaux achevés, à transmettre au MDDEP une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

#### **07-10-257 MANDAT DU VÉRIFICATEUR**

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier  
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE suite à la proposition soumise le 13 septembre 2007 par la firme Alphonse Bernard CA Inc, Comptable agréé, en regard avec la vérification pour l'exercice 2007, le conseil municipal demande de publier un avis d'appels d'offres publiques pour les services de vérification pour l'année 2007.

#### **07-10-258 MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 554 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire se prévaloir des dispositions de l'article 555, de la Loi sur les cités et villes;

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes pour et au nom de la municipalité.

#### **07-10-259 APPUI À LA CANDIDATURE DE RIVIÈRE-DU-LOUP POUR L'OBTENTION DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – ÉTÉ 2010**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Rivière-du-Loup d'obtenir la finale des Jeux du Québec à l'été 2010, en collaboration avec la Ville de Cabano, la Commission scolaire de Kamouradka–Rivière-du-Loup et le Cégep de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE la finale des Jeux du Québec constitue un moment privilégié pour mobiliser la communauté autour d'un projet rassembleur ayant un impact durable tant pour les jeunes que pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens, et ce, par la promotion du sport et l'adoption de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT l'impact positif qu'apportera une finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, sur vie communautaire et touristique;

CONSIDÉRANT QUE cet événement mettra en valeur la culture de l'Est du Québec reconnue pour sa capacité d'accueil (restauration, hébergement, etc.), ses infrastructures sportives, son patrimoine unique et ses attraits touristiques parmi les plus beaux au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cet événement demeure, pour Rivière-du-Loup, un moment fort de son histoire (présentation de la première finale des Jeux du Québec à l'été 1971 et des Jeux de la francophonie canadienne en 2002) et constitue une occasion unique de revivre une expérience hors du commun;

CONSIDÉRANT QUE la finale des Jeux du Québec aura un rayonnement dans l'ensemble de l'Est du Québec;

CONSIDÉRANT enfin la capacité de Rivière-du-Loup et de ses partenaires de présenter cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Sandro Cormier

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie la candidature de Rivière-du-Loup pour la présentation des Jeux du Québec, été 2010.

**07-10-260 RÈGLEMENT #2007-131**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Donald Falardeau

Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement #2007-131, permettant l'ouverture ponctuelle et temporaire de la route St-Louis, soit adopté.

**07-10-261 AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Sandro Cormier

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte le rapport des dépenses pour la subvention de l'amélioration du réseau routier municipal au montant de 41 823.07 \$.

**07-10-262 ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT #2007-115  
MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne

Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement #2007-115 modifiant le règlement de zonage numéro 224-90 de l'ancienne Ville de Carleton ainsi que le règlement de zonage numéro 90-115 de l'ancienne Municipalité de Saint-Omer concernant l'aménagement des piscines privées extérieures en matière de sécurité soit adopté de façon définitive.

**07-10-263 ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT #2007-122  
MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne

Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement #2007-122 décrétant une dépense de 9 706 050 \$ et un emprunt de 9 706 050 \$ pour effectuer les travaux de construction d'un réservoir d'emménagement, de construction d'un réseau d'alimentation et de distribution, de mise aux normes des puits d'alimentations, de communication et contrôle, de recherche en eau et autres ouvrages connexes dans le cadre du projet de la normalisation des installations de production de l'eau potable soit adopté de façon définitive.

**07-10-264                    ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT #2007-123  
MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
  APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement #2007-123 modifiant le règlement de zonage #224-90 de l'ancienne Ville de Carleton concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatif aux secteurs de forte pente soit adopté de façon définitive.

**07-10-265                    ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT #2007-124  
MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
  APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement #2007-124 autorisant les usages conditionnels numéro 2007-124 dans la Ville de Carleton-sur-Mer soit adopté de façon définitive.

**07-10-266                    ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT #2007-125  
MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
  APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement #2007-125 modifiant le règlement de zonage #224-90 de l'ancienne Ville de Carleton afin de réduire la largeur minimale requise d'un chalet dans la zone #66.4-R soit adopté de façon définitive.

**07-10-267                    ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT #2007-126  
MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
  APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement #2007-126 modifiant le règlement de zonage numéro 224-90 de l'ancienne Ville de Carleton afin d'agrandir la zone 14 et d'autoriser l'usage Centre de Congrès soit adopté de façon définitive.

**07-10-268                    ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT #2007-127  
MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
  APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement #2007-127 modifiant le règlement de zonage numéro 91-123 et de lotissement numéro 91-124 de l'ancienne Municipalité de Saint-Omer afin de permettre l'usage «chalet de villégiature» en milieu forestier (secteur St-Louis) soit adopté de façon définitive.

**07-10-269                    ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT                    #2007-128  
MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement #2007-128 règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'implantation de chalet de villégiature forêt privée (incluant le secteur St-Louis) soit adopté de façon définitive.

**07-10-270                    LICENCE D'EXPLOITATION – SALLE DE BINGO**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : M. Sandro Cormier  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer autorise le directeur général et greffier, M. André Allard, à compléter et à signer les documents requis pour la demande de licence d'exploitation de salle de bingo auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux.

**07-10-271                    AVIS DE MOTION – CITATION DU SITE PATRIMONIAL DE  
LA CABANE À EUDORE**

Monsieur Raymond Deslauriers donne un avis de motion visant, au cours d'une rencontre ultérieure du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer, l'adoption d'un règlement ayant pour objectif de citer, comme *site patrimonial*, le site de la Cabane à Eudore, incluant le bâtiment lui-même ainsi que la neigière, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*.

Le règlement désignera les dimensions précises des bâtiments à citer.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi, après signification de l'avis spécial aux propriétaires.

*« Cette résolution a été modifiée par la résolution #07-12-319 à la réunion régulière du 3 décembre 2007 »*

**07-10-272                    VIADUC À SAINT-OMER**

Il est PROPOSÉ  
Et résolu à l'unanimité

QUE suite à la rencontre du 1<sup>er</sup> octobre 2007 à 16 h avec des représentants du ministère des Transports, le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer recommande au ministère une traverse à niveau avec barrière et également, d'ajouter de l'éclairage suffisant des deux (2) côté et de remplacer l'éclairage avant les travaux.

**07-10-273                    LA LEVÉE DE LA RÉUNION**

À 21 h 15, Monsieur Raymond Deslauriers propose de lever la réunion.

Accepté.